

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20241218-2024\_156\_BC\_13-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 12  
Nombre de représentés : 2  
Nombre d'absents : 2

**Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_156\_BC\_13**  
*Attribution d'une subvention à  
l'association Pulsation Patrimoine  
dans le cadre de la lutte antivectorielle  
sur La Possession pour l'année 2024-  
2025*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

**Nombre de votants** : 14

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Bruno DOMEN

**NOTA :**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Le Président certifie que :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- la convocation a été faite le :  
10 décembre 2024

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
23/12/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024**

**AFFAIRE N°2024 156 BC 13 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION PULSATION PATRIMOINE DANS LE CADRE DE LA LUTTE ANTIVECTORIELLE SUR LA POSSESSION POUR L'ANNÉE 2024-2025**

Le Président de séance expose :

**Présentation de l'association et objet de la demande**

L'Association Pulsation Patrimoine, APP, a sollicité une aide financière dans le cadre des actions de Lutte Antivectorielle (LAV) qu'elle souhaite déployer dans le contexte de l'épidémie de dengue sur la commune de La Possession.

<b>Nom de l'association</b>	<b>Année de création</b>	<b>Objet de la structure</b>
Association Pulsation Patrimoine (APP)	2022	L'association a pour objet de : <ul style="list-style-type: none"><li>- Valoriser les patrimoines naturels et les paysages exceptionnels de La Réunion notamment sur le territoire de La Possession ;</li><li>- Développement de l'environnement durable : 0 déchet, 0 vulnérabilité, 0 exclusion ;</li><li>- Contribuer à la nouvelle dynamique touristique de La Possession ;</li><li>- Préserver le patrimoine naturel, culturel, et sportif du territoire par la création d'emplois liés aux chantiers Emplois Verts ;</li><li>- Lutte antivectorielle ;</li><li>- ...</li></ul>

L'association a démarré un chantier emplois verts sur La Possession depuis juin 2024.

L'association souhaite mettre en œuvre des actions de nettoyage des espaces verts, de ramassage des détritiques pour limiter la prolifération des moustiques, vecteur de la dengue.

Les zones d'intervention, le nombre de personnel embauché en Contrat Parcours Emplois Compétences (PEC) dédié à ces missions ainsi que la durée de l'opération concernée par la présente demande sont explicités dans le tableau suivant :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Missions LAV</b>	<b>Zones d'intervention</b>	<b>Nombre d'agents mobilisés</b>	<b>Durée action</b>
Association Pulsation Patrimoine	Nettoyage de sites naturels, aires de pique-nique, espaces verts urbains...	La commune de La Possession (Aires de repos de Ravine à Malheur, Rav. des Lataniers, Sentiers des 3 bancs jouxtant le parc ROSTHON...)	15 PEC et 2 encadrants	Démarrage juin 2024 (11 mois)

**Montant demandé par l'association et montants alloués par les**

Le budget prévisionnel global pour la mise en œuvre des actions de lutte antivectorielle s'élève à hauteur de 322 000 €. L'association sollicite l'intercommunalité pour l'octroi d'une subvention de 70 000 €.

Dans le cadre de son dossier, l'association précise qu'elle a sollicité plusieurs financeurs pour ses différents projets dont la commune de La Possession à hauteur de 50 000 €, le Département à hauteur de 5 500 €, la Région à hauteur de 264 363 €...

Les montants demandés dans le dossier transmis par l'association à l'intercommunalité ainsi qu'aux autres structures dans le cadre du dispositif PEC-LAV sont détaillés ci-dessous :

Nom de l'association	Fonctionnement	
	Montant demandé à l'intercommunalité	Montant attendu de la Région Réunion
Association Pulsation Patrimoine (APP)	70 000€	252 000 €

Par délibération en date du 09 octobre 2024, le conseil municipal de La Possession a délibéré favorablement pour l'octroi d'une subvention de 15 000 € pour les actions environnement, insertion & économie.

L'intercommunalité a retenu comme principe une participation financière à hauteur de celle de la commune. Il est à noter que le montant accordé par l'intercommunalité qui fera l'objet d'une convention spécifique, sera ajusté sur le montant financier réellement attribué par la commune.

L'association a été informée que le montant attribué par l'intercommunalité serait calqué sur la participation financière de la commune.

**Communes concernées par l'action : (cocher les communes concernées)**

La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois Bassins	Saint-Leu
X				

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/11/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 08/11/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
Où l'exposé du Président de séance,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- VALIDER l'opportunité d'octroyer une subvention maximale de 15 000 € en fonctionnement à l'Association Pulsation Patrimoine, APP, pour accompagner les actions de Lutte Antivectorielle ; cette participation financière maximale est conditionnée par l'exacte participation financière de la commune de La Possession au titre des actions de Lutte Antivectorielle en 2024-2025 ;**

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le  à signer la convention de

ID : 974-249740101-20241218-2024\_156\_BC\_13-DE

- **AUTORISER le Président ou toute autre personne dûment habilitée à signer la convention de financement correspondante et toutes les pièces relatives à cette affaire.**

- **DIRE que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2024 aux chapitre et article qui correspondent.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président